

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 4808 - 2022 B 01277 - 919 960 559 - A2MD INVEST

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société:			Adresse du siège social:										
A2MD INVEST SASU			103 E CHEMIN DE CATARAN SOLLIES PONTQUARTIER CATARAN 83910 POURRIERES										
SIRET	9	1	9	6	0	5	5	9	0	0	0	1	2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:										

REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:													
SIRET													

B ACTIVITE													
Activités exercées		HOLDING										Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal										Déficit		16 698			
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %															
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%												PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%												PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies									
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs									
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W																	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													

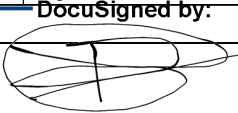
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%													

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%													

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID						

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
SAS SOFITEC 24 AVENUE MARCEL KOCH 13009 MARSEILLE Tél: 04.91.71.18.72				Tél:			
OGA/OMGA		Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: 03/05/2024 Lieu: POURRIERES			
				Qualité et nom du signataire: Président			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature GAZILHOU DAMIEN			
Examen de conformité fiscale (ECF)				DocuSigned by:			



**N° 2065 bis
2024**

I					REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions							e		
autres que celles visées en (a),							f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise A2MD INVEST SASU										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 103 E CHEMIN DE CATARAN										83910 POURRIERES							
Numéro SIRET * 91996055900012										Durée de l'exercice en nombre de mois * 15		Durée de l'exercice précédent * 9					
										Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 30092022					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières *(1)		040	1 500 000	042		1 500 000										
	Total I (5)		044	1 500 000	048		1 500 000										
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052												
	Marchandises *		060		062												
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070												
		Autres *(3)	072	6	074		6										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	259 576	086		259 576										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	259 583	098		259 583										
	Total général (I+II)		110	1 759 583	112		1 759 583										
	PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
	Capital social ou individuel *										120	1 500 000					
Ecart de réévaluation										124							
Réserve légale										126							
Réserves réglementées*										130							
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131							
Report à nouveau										134							
Résultat de l'exercice										136	161 738						
Subventions d'investissement										137							
Provisions réglementées										140							
Total I										142	1 661 738						
Provisions pour risques et charges										154							
Emprunts et dettes assimilées										156							
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164							
Fournisseurs et comptes rattachés										166							
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169							
Comptes courants d'associés										173							
Autres dettes										175	86 503						
Produits constatés d'avance										174							
Total III										176	97 845						
Total général (I + II + III)										180	1 759 583						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 500 000									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DS

Désignation de l'entreprise **A2MD INVEST SASU**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 3

Néant
Exercice N-1 clos le
3 0 0 9 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	
Production vendue	biens	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			

210		
214		
218		
222		
224		
226		
230	1	
232	1	

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	
Dotations aux provisions			
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	
Total des charges d'exploitation (II)			

234		
236		
238		
240		
242	5 810	
244		
250	14 267	
252	5 268	
254		
256		
262		
264	25 345	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
Produits financiers	(III)		
Produits exceptionnels	(IV)		
Charges financières	(V)		
Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347 348	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		

270	(25 344)	
280	189 550	
290		
294	2 468	
300		
306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310	161 738	
-----	---------	--

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312	161 738	314	
-----	---------	-----	--

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

316		
318		
322		
324		
330		
251		
998		
999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)			
Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
Créance due au report en arrière du déficit	346		
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Zones de revitalisation rurales (44 quinquedecies)	138		
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		

997		
342		
350	178 436	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352		354	16 698
-----	--	-----	--------

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			

356			
		360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

370		372	16 698
-----	--	-----	--------

DS

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	1 500 000	484		486	1 500 000		1 500 000
TOTAL		490		492	1 500 000	494		496	1 500 000		1 500 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5	
	6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU										Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées		610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666					
TOTAL			680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations		Reprises		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
Fonds commercial		681		683		2								
Autres immobilisations incorporelles		700		705		3								
Terrains		710		715		4								
Constructions		720		725		5								
Inst. techniques matériel et outillage		730		735		6								
Inst. générales agenc. am. divers		740		745		7								
Matériel de transport		750		755		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780						
Autres immobilisations corporelles		760		765										
TOTAL		770		775										
II DÉFICITS REPORTABLES						Déficits imputés		983						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982		Déficits reportables		984						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis		Déficits de l'exercice		860	16 698					
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	16 698					
III DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381						
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325						
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)								380						
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326						
N° du centre de gestion agréé								388						
Montant de la TVA collectée								374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 17 octies du CGI								397						

Désignation de l'entreprise : A2MD INVEST SASU				Néant		☒ *		
Exercice ouvert le : 01/10/2022			et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	5
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :						376		
dont apprentis						657		
dont handicapés						651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105		
TOTAL 1						106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143		
Subventions d'exploitation reçues						113		
Variation positive des stocks						111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153		
TOTAL 2						144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats						121		
Variation négative des stocks						145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150		
TOTAL 3						152		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée						(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						026		
Période de référence				024			160	
Date de cessation						186		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

DS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 1 9 9 6 0 5 5 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2MD INVEST SASU

ADRESSE (voie)

103 E CHEMIN DE CATARAN

SOLLIES PONTQUARTIER CATARAN

CODE POSTAL

83910

VILLE

POURRIERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

15 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

GAZILHOU

Prénom(s)

DAMIEN

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

15 000

Naissance :

Date

090178

N° Département

94

Commune

POURRIERES

Pays

FR

Adresse :

N°

103E

Voie

CHEMIN DE CATARAN

Code postal

83910

Commune

POURRIERES

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 1 9 9 6 0 5 5 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2MD INVEST SASU

ADRESSE (voie)

103 E CHEMIN DE CATARAN

SOLLIES PONTQUARTIER CATARAN

CODE POSTAL

83910

VILLE

POURRIERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

SAPITECH EURL

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 2 4 9 5 6 6 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

103E

Voie

CHEMIN DE CATARAN

Code postal

83910

Commune

POURRIERES

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DS

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 15	30/09/2022 9	Euros	%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES 27100000 100% EURL SAPITECH	1 500 000		1 500 000	
	1 500 000		1 500 000	
TOTAL I	1 500 000		1 500 000	
AUTRES CREANCES 43730000 PREVOYANCE	6		6	
	6		6	
DISPONIBILITES 51200000 LA BANQUE POSTALE	259 576		259 576	
	259 576		259 576	
TOTAL II	259 583		259 583	
TOTAL GENERAL	1 759 583		1 759 583	

PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 15	30/09/2022 9	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 500 000		1 500 000	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 500 000		1 500 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	161 738		161 738	
TOTAL I	1 661 738		1 661 738	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 341		11 341	
42100000 SALAIRES MAGALI CADE	10 418		10 418	
44863000 AUTRES CONTRIBUTIONS	923		923	
AUTRES DETTES	86 503		86 503	
45100000 SAPITECH	86 503		86 503	
TOTAL III	97 845		97 845	
TOTAL GENERAL	1 759 583		1 759 583	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023 15	Exercice N-1 30/09/2022 9	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES PRODUITS	1		1	
75800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	1		1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1		1	
AUTRES CHARGES EXTERNES	5 810		5 810	
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	3 600		3 600	
62262000 HONORAIRES DIVERS	1 800		1 800	
62263000 HONORAIRES SOCIAL	90		90	
62270000 FRAIS D'ACTES/CONTENTIEUX	62		62	
62700000 FRAIS BANCAIRES	258		258	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	14 267		14 267	
64110000 SALAIRES	14 267		14 267	
CHARGES SOCIALES	5 268		5 268	
64510000 COTISATIONS URSSAF	3 851		3 851	
64520000 COTISATIONS RETRAITE	860		860	
64530000 COTISATIONS PREVOYANCE	95		95	
64580000 COTISATATIONS AUTRES ORGANISME	462		462	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	25 345		25 345	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	25 344		25 344	
PRODUITS FINANCIERS	189 550		189 550	
76000000 PRODUITS FINANCIERS	1 723		1 723	
76120000 PRODUITS FINANCIERS FILIALES	187 827		187 827	
CHARGES FINANCIERES	2 468		2 468	
66150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	2 468		2 468	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	161 738		161 738	

A2MD INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 103 E CHEMIN DE CATARAN
QUARTIER CATARAN, 83910 POURRIERES
919 960 559 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 MAI 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

L'an 2024,
Le 23 mai,
A 16 heures,

Monsieur Damien GAZILHOU,
Associé unique de la société A2MD INVEST,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Damien GAZILHOU, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DS


PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

L'associé unique prend acte des modifications apportées aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation des comptes, qui ont été décrites et justifiées dans l'annexe.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 161 738 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 161 738 euros

A la réserve légale 150 000 euros

Solde 11 738 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 11 738 euros

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

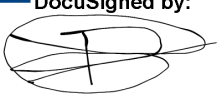
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Damien GAZILHOU
Président associé unique

DocuSigned by:

F472A22384AE498...

A2MD INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 103 E CHEMIN DE CATARAN
QUARTIER CATARAN, 83910 POURRIERES
919 960 559 RCS DRAGUIGNAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 MAI 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 161 738 euros de la manière suivante :

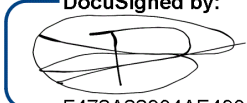
Bénéfice de l'exercice	161 738 euros
A la réserve légale	150 000 euros
Solde	11 738 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 11 738 euros

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme

Damien GAZILHOU
Président associé unique

DocuSigned by:

F472A22384AE498...